

DOCUMENTS REQUIS POUR TOUTE DEMANDE D'ADMISSION À LA CSSMI

1) Deux preuves de résidence afin d'établir, d'une part, l'adresse de résidence de l'élève sur le territoire de l'école et, d'autre part, le statut de l'élève au Québec au sens du Règlement sur la définition de résident du Québec. Pour ce faire, le parent doit présenter un document parmi chacune des catégories suivantes :

Catégorie 1

Acte d'achat notarié de la propriété résidentielle indiquant le nom du propriétaire ou une preuve d'assurance habitation ;

Bail ;

Compte de taxes scolaires ou municipales (si l'adresse de l'envoi est identique à l'adresse de l'emplacement de la propriété) ;

Déclaration assermentée du titulaire de l'autorité parentale attestant que l'élève demeure bien à l'adresse indiquée, si aucun autre document n'est disponible ;

Engagement à fournir la preuve de résidence avant la rentrée scolaire.

Catégorie 2

Permis de conduire au Québec ;

Facture ou état de compte d'une compagnie de téléphone, d'électricité, de gaz ou de câblodistribution indiquant le nom et l'adresse de la personne à qui le service est facturé ;

Relevé de compte bancaire au Québec ou relevé de carte de crédit ;

Avis de cotisation de Revenu Québec (RQ) ;

Relevé d'emploi (relevé 1) ou relevé d'assurance-emploi ;

Avis de paiement de soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec (RRQ) ou tout autre document officiel provenant d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental ;

Engagement à fournir la preuve de résidence avant la rentrée scolaire.

***NOTE :** La combinaison des deux preuves suivantes n'est pas acceptée : **permis de conduire et bail**. Dans le doute ou lors de situations particulières, la Commission scolaire est en droit d'exiger des documents spécifiques afin d'établir la preuve de résidence dans l'aire de desserte de l'école.

2) Un document parmi les suivants :

Un certificat de naissance GRAND FORMAT émis par le DEC (**pour les élèves nés au Québec**) ;

OU

Un certificat d'adoption (**pour les élèves adoptés au Québec**) ;

OU

Un certificat de naissance et de baptême (**pour les élèves nés au Canada, sauf au Québec**) ;

OU

Un certificat de citoyenneté canadienne délivré par CIC (**pour les élèves nés à l'extérieur du Canada**) ;

OU

Une carte de résident permanent (**pour les élèves nés à l'extérieur du Canada**).

3) Le bulletin scolaire de l'année scolaire 2014-2015 (si applicable).

4) La carte d'assurance-maladie de l'enfant.